

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 5 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 5 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS** : MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, S CIVIER (proc de P GAILLARD), J DAUMAS, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de MF TASTEVIN), M THINON, P MAISONNEUVE, JM DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, C DUCHAMP, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL (proc de JP LARDY), J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, JL ARNAUD (proc de B TEYSSIER), G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON, A ROUSSET, B SOUCHE, M TOURVIELHE (proc de S GENEST) et A LAURENT.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 52

Présents : 36

Procurations : 6

Votants : 42

Absents : 10

Date de convocation : 30/03/2023

**Secrétaire de séance** : J SOUBEYRAND.

**Absents** : M ALLAMEL, K ESSAYAR, C FAURE, R KAPPEL, I NGUYEN, J SEBASTIEN, M CHAZE, V VANDUYNSLAGER, A CHARROUD et M TAUPENAS.

**En présence des suppléants non votants** : O BOISSIN.

**Objet** : Budget primitif 2023 - Budget annexe ZA des Traverses (HT).

Le budget primitif 2023 du budget annexe ZA des Traverses comprend pour l'essentiel la poursuite de l'étude sur l'extension de cette zone.

Le projet de budget primitif 2023 s'équilibre en dépenses et recettes à :

- section de fonctionnement : 3 197,85 €

- section d'investissement : 34 994,98 €

Compte tenu du vote du compte administratif 2022 et de l'affectation du résultat de fonctionnement par une délibération précédente, la section d'investissement fait apparaître en recette l'excédent 2022 reporté c/001 de 32 721,35 € et la section de fonctionnement l'excédent reporté de 3 197,85 € c/002.

**Section de fonctionnement**

**Dépenses**

Chapitre 011 : 824,22 € : charges à caractère général (entretien des terrains et divers).

Chapitre 65 : 100 € : opérations de régularisation de centimes liées aux déclarations de TVA.

Chapitre 042 : 2 273,63 € : amortissements 2023.

**Recettes**

Chapitre 002 : 3 197,85 € : excédent antérieur reporté 2022.

**Section d'investissement**

**Dépenses**

Chapitre 20 : 29 471,35 € : restes à réaliser liés à la poursuite de l'étude d'extension en 2023.

Chapitre 21 : 5 523,63 € : enveloppe de travaux divers.

**Recettes**

**Chapitre 001 : 32 721,35 € : excédent d'investissement reporté 2022.**

**Chapitre 040 : 2 273,63 € : amortissements 2023.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide:**

- D'adopter le budget primitif 2023 du budget annexe ZA des Traverses selon les éléments détaillés ci-dessus.

**Pour extrait certifié conforme**

**Fait à UCEL, le 6 avril 2023**

**Le Président, Max TOURVIELHE**



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20230405-DEL05042023-34-DE  
Date de télétransmission : 19/04/2023  
Date de réception préfecture : 19/04/2023